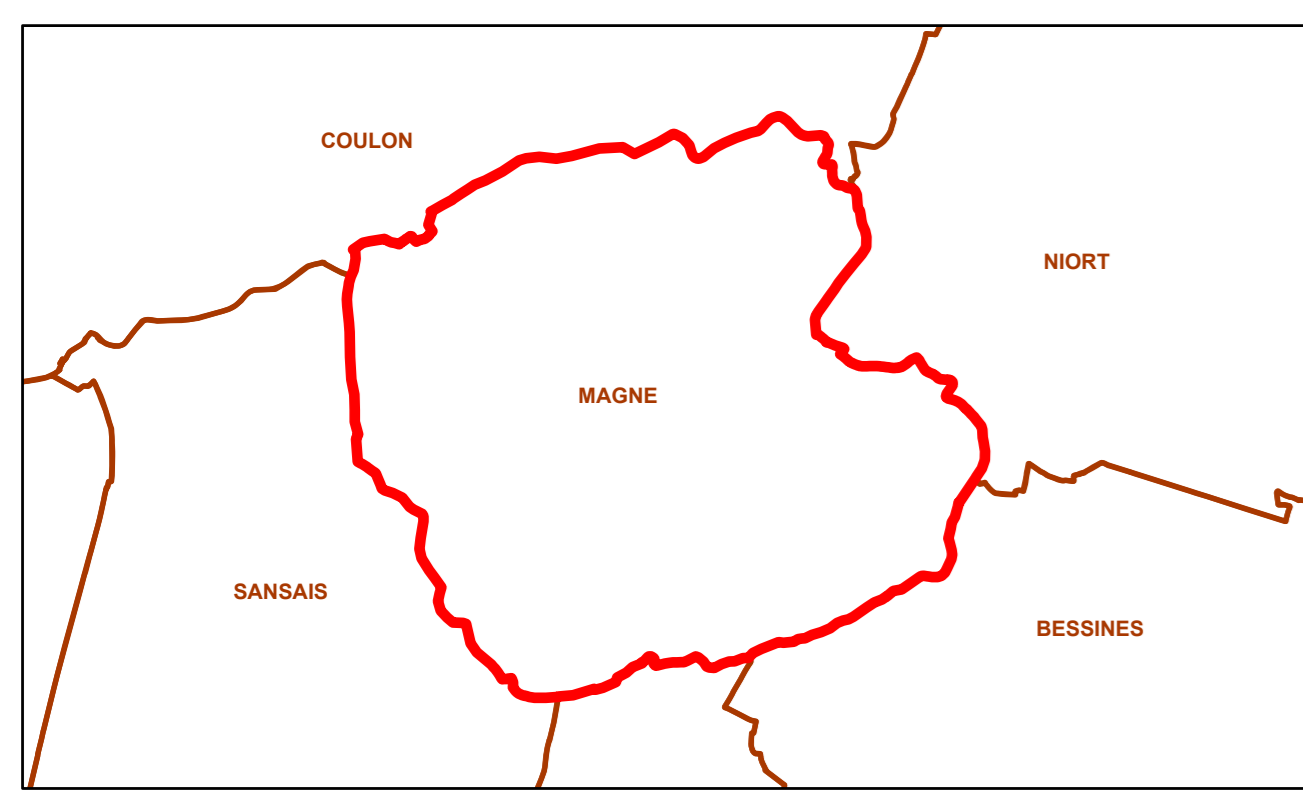



Département des Deux-Sèvres
Communauté d'agglomération du Niortais
Plan des servitudes d'utilité publique
MAGNE



Document approuvé

Prescription Arrêt Approbation
 14 décembre 2015 27 mars 2023 8 février 2024

Données transmises à titre indicatif, le gestionnaire reste garant de l'exactitude des servitudes dont il a la charge.
 Réalisation : CA du Niortais - Aménagement du Territoire - Observatoire et stratégie territoriale
 Source : CAN, DDT 79, DRAC, DREAL, RTE, GRT Gaz, CD 79
 Fond de plan : Cadastre 2022 © DGFIP Date : 18/01/2024



- Liaison - Equipement linéaire**
- A4 Servitude pour l'entretien des cours d'eau
 - A5 Canalisations d'eau et d'assainissement
 - EL11 Servitude relative aux interdictions d'accès
 - EL3 Servitude de halage et de marchepied
 - PT3 Télécommunication
- Liaison - Equipement surfacique**
- I3 Périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz
 - M_S Zone de protection autour d'une ligne électrique souterraine
 - M_A Zone de protection autour d'une ligne électrique aérienne
 - Int1 Voisinage de cimetière
 - JS1 Protection installation sportive privée
 - PT1 Protection centre radioélectrique contre perturbations électromagnétiques
 - T1 Visibilité voie ferrée
 - T5 Protection aéronautique de dégagement
 - T8 Protection install radioélectrique de aviation
 - EL7 (emprise) - Plan d'alignement CD79 11/22
- Protection eau potable**
- AS1i Périmètre de protection immédiat captage eau
 - AS1r Périmètre de protection rapproché captage eau
 - AS1e Périmètre de protection éloigné captage eau
- Site classé et inscrit**
- AC2c Zone de protection des site classé
 - AC2i Zone de protection des site inscrit
- AVAP**
- AC4 - Périmètre AVAP
- Monument Historique (MH) - AC1**
- Périmètre de protection du monument historique (500m)
 - Périmètre de protection modifié du monument historique
 - Périmètre délimité des abords du monument historique
 - Monument historique inscrit
 - Monument historique classé (et ou classé et inscrit)
- Risque technologique**
- PM3_PPR2 Plan de prévention des risques technologiques
- Risque naturel**
- PM1 RF
 - PM1 RC
 - PM1 B